**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 53 (1917)

**Heft:** 2

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

LIII^me ANNÉE

N° 2
Série B

LAUSANNE
13 janvier 1917.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Aux correspondants de l'« Educateur ». — Société pédagogique vaudoise. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — Chronique étrangère. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *A nos abonnés et lecteurs. — Pour les petits. — Langue maternelle.— Dictée. — Agriculture. — Rédaction. — Civisme. — Comptabilité. — Arithmétique.*

## AUX CORRESPONDANTS DE *L'ÉDUCATEUR*

*Dans leur réunion du 9 décembre dernier, le Bureau de la S. P. R. et le Comité de rédaction de l'ÉDUCATEUR ont reconnu la nécessité d'apporter une certaine uniformité dans la place accordée par notre chronique aux nouvelles locales (démissions, retraites, décès, inauguration de bâtiments scolaires, réunions de sous-sections, etc.). Ils ont reconnu également que si un périodique ne peut devancer la presse quotidienne dans la publication de ces nouvelles, il doit à ses abonnés de leur en fournir un compte-rendu original, et non la reproduction d'articles déjà parus ailleurs. A moins de cas très exceptionnels, il est donc désirable que les premiers informés, les délégués, ou les Comités de sous-sections veuillent bien réserver de telles nouvelles à l'organe du corps enseignant, et fournir à leur correspondant cantonal des renseignements rapides et précis, permettant à ce correspondant de rédiger sa chronique à temps voulu.*

*Pour le canton de Genève, les présidents des deux sections ont bien voulu accepter de centraliser les renseignements de ce genre et d'en nantir notre journal, M. W. Rosier restant, comme membre du Comité de rédaction, correspondant général de ce canton.*

*Il va sans dire que les indications ci-dessus ne concernent que les* **informations** *de caractère local, et que la Rédaction reste*

*prête à recevoir* **directement**, *ainsi qu'elle en a le devoir, l'expression de toute opinion, réclamation, information offrant un intérêt général, etc., sous forme de correspondance ou d'article.*

***Rédaction de l'ÉDUCATEUR.***

---

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

*Les membres du Comité cantonal S. P. V., surchargés de besogne, ne peuvent répondre individuellement à chacun des collègues qui leur ont adressé leurs souhaits de fin d'année.*

*Ils les remercient ici chaleureusement de leur témoignage d'affection et font pour eux les vœux les plus sincères.*

***Le Comité cantonal S. P. V.***

### CHRONIQUE VAUDOISE

**Grand Conseil.** — Les questions d'augmentation des pensions de retraite du corps enseignant, d'augmentation du minimum du traitement et d'allocations supplémentaires pour renchérissement de la vie, seront discutées dans la reprise de session d'automne, qui aura lieu à la fin de janvier ou au commencement de février.

Beaucoup d'instituteurs et d'institutrices ont cru à tort que la question des allocations était réglée définitivement par le vote récent. La situation est exactement la suivante : Le Grand Conseil a renvoyé la pétition du Comité de la S. P. V. au Conseil d'Etat avec pressante recommandation. Il aura donc à discuter sous peu, et nous osons croire qu'il adoptera :

1o Le projet de décret pour les allocations de renchérissement;

2o Le projet de revision de la loi sur l'enseignement primaire, en ce qui concerne l'augmentation du minimum de traitement.

Une série de communes, rappelées à leur devoir par la discussion récente du Grand Conseil, ont, en ces derniers jours, voté d'elles-mêmes des allocations nouvelles, souvent assez importantes. Citons, entre autres, Montricher, qui a alloué fr. 300 à chacun de ses instituteurs et fr. 150 à chaque institutrice, avec effet rétroactif au 1er janvier 1916.

⁂ **Un départ regretté.** — M. Jules Lavanchy, inspecteur communal des écoles de Lausanne, vient de prendre sa retraite, et d'être appelé au poste d'administrateur-délégué de l'Union Vaudoise du Crédit. Sa démission de ses fonctions scolaires est profondément regrettée par tous ceux qui ont eu l'occasion de le voir à l'œuvre. Dans la partie pédagogique de ces fonctions délicates, qui comportent la surveillance de 163 classes avec plus de 6000 élèves, il a su ap-

porter un tact parfait, une bonté ferme, qui lui ont valu l'estime et l'affection de tous ; comme administrateur, il a fait régner l'ordre dans l'ensemble comme dans les détails.

Lausannois de naissance et de cœur, M. Lavanchy fut, parmi les instituteurs vaudois, l'un des rares privilégiés qui aient débuté dans la capitale. Bréveté en 1889, il enseigna d'abord au hameau de Montblesson, puis en ville. C'est en 1902 qu'il fut appelé aux fonctions qu'il vient de quitter. On sait la part qu'il a prise à l'activité de la S. P. R., lors du Congrès de 1901 d'abord, pour lequel il rédigea un historique de notre société, lors du Congrès de 1914 surtout, dont il présida le Comité d'organisation avec la maîtrise que l'on sait.

L'hommage qui lui est rendu par le Comité de l'un de nos principaux établissements financiers honore le corps enseignant. Nous l'en félicitons et lui souhaitons une nouvelle carrière longue et prospère.

*** **Travaux manuels à l'Ecole primaire.**— Dans sa dernière session, le Grand Conseil a eu à s'occuper de la motion de M. Chaponnier, député à Coppet, relative aux travaux manuels à l'Ecole primaire. Avec beaucoup de bon sens, le motionnaire a démontré la nécessité de cet enseignement ; il a fait ressortir le fait que la plupart de nos garçons ignorent leurs aptitudes au moment où ils quittent l'école. Alors que nos fillettes reçoivent de 6 à 16 ans environ 2400 heures de leçons manuelles, ce qui développe l'habileté de leurs doigts et les met à même d'apprendre un métier très rapidement et avec la plus grande facilité, les garçons n'ont appris qu'à noircir du papier lorsque le moment est venu de choisir une profession. Quand ils n'ont du goût pour rien, on met les plus instruits dans les administrations déjà surchargées et on envoie les autres valets de chambre à l'étranger. Avant la guerre, que se passait-il ? Nos voisins nous envahissaient de leurs ouvriers, de leurs industriels et de leurs entrepreneurs. Ils faisaient d'excellentes affaires chez nous, alors que bon nombre de nos garçons ne savaient pas à quoi se vouer. Puisqu'aujourd'hui la guerre nous a libérés de l'étranger, profitons-en pour prendre des mesures et pour empêcher une nouvelle invasion et demandons à l'école de nous aider et elle ne le pourra que par l'enseignement des travaux manuels.

En terminant, le motionnaire s'exprima comme suit :

« L'immense avantage de cet enseignement, c'est de provoquer de bonne heure des vocations véritables et de dévoiler les vraies aptitudes de l'enfant qui peut alors, vers 12 ans déjà, entrer dans les écoles spéciales, industrielles ou agricoles, munies elles-mêmes d'un matériel plus complet que l'école primaire. Voilà ce que nous voudrions demander à la nôtre, non qu'elle produisît des savants, mais qu'elle fût une base sûre des carrières de nos garçons.

» Nous demandons au Grand Conseil de mettre à la disposition du Département de l'Instruction publique, les moyens d'établir un programme et de l'appliquer au plus tôt, c'est-à-dire déjà pendant la guerre. »

L'autorité législative fit siennes les conclusions du motionnaire.

L. G.

## CHRONIQUE GENEVOISE

*De notre correspondant genevois :*

L'*Educateur* a exposé récemment à ses lecteurs ce qui a été fait dans quelques cantons en faveur des instituteurs et des institutrices, pour tenir compte des circonstances anormales où nous nous trouvons actuellement. Le canton de Genève n'est pas resté en arrière à cet égard. La dernière loi fixant une augmentation de traitement pour le corps enseignant des écoles enfantines et primaires, date de 1911. Bien qu'une notable amélioration ait été réalisée alors par les pouvoirs publics, le Conseil d'Etat a décidé, en présence de l'élévation que subit aujourd'hui le prix de la vie, de présenter au Grand Conseil une loi accordant une indemnité aux fonctionnaires dont le traitement n'est pas supérieur à 2500 francs. Cette loi englobait aussi bien les fonctionnaires de l'enseignement primaire et des écoles entantines, que le personnel des autres services de l'Etat. Toutefois, elle était limitée aux fonctionnaires mariés ; l'Etat leur allouait une indemnité unique de 100 fr., avec un supplément de 50 fr. par enfant mineur, dont l'âge ne dépasse pas 18 ans. Dans le cas où les deux conjoints faisaient partie de l'enseignement ou de l'administration, il était tenu compte de la somme des deux traitements, et lorsque celle-ci ne dépassait pas 2500 fr., l'indemnité devait être également accordée.

Toutefois cette loi, adoptée le 12 juillet 1916, provoqua assez vite des réclamations, soit des fonctionnaires célibataires qui sont assez nombreux dans les écoles, soit de la part d'un certain nombre de fonctionnaires mariés. Ces derniers faisaient remarquer avec raison que leur situation les mettait dans un état d'infériorité si les deux conjoints appartenaient à l'administration cantonale, tandis qu'au contraire, si l'un d'eux faisait partie de l'administration communale ou fédérale, l'indemnité était néanmoins accordée au fonctionnaire cantonal, sans tenir compte du traitement du conjoint.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont reconnu qu'il y avait lieu de prendre ces requêtes en considération. Aussi, sur la proposition du Département de l'Instruction publique, cette loi du 12 juillet a été revisée et complétée : il a été décidé par une nouvelle loi du 4 novembre que l'indemnité unique allouée aux fonctionnaires dont le traitement ne dépasse pas 2500 fr., s'étendrait aussi aux célibataires ainsi qu'aux veufs et aux veuves sans enfant, à raison de 75 fr. par fonctionnaire. Cette même loi stipule que dans le cas ou le mari et la femme sont l'un et l'autre fonctionnaires, l'indemnité prévue par la loi du 12 juillet sera attribuée à celui des conjoints qui touche le traitement le plus faible, si ce traitement n'est pas supérieur à 2500 francs.

Enfin, la loi du 12 juillet ne concernait que le corps enseignant des écoles enfantines et primaires, tandis que celle du 4 novembre stipule que l'indemnité sera aussi accordée, et dans les mêmes limites, aux maîtresses d'études de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles et des Ecoles ménagères de Genève et de Carouge, ainsi qu'aux maîtresses d'atelier de ces deux derniers établissements.

L'Etat de Genève n'a pas pu aller plus loin, étant données les circonstances. Toutefois, on doit constater que, pour les petits traitements, les conditions de vie deviennent excessivement difficiles et, sans qu'il soit possible en aucune

façon, de prévoir ce qui pourra être fait plus tard, il tombe sous le sens que, si la situation actuelle devait se maintenir longtemps, et le renchérissement de la vie s'aggraver encore, comme d'aucuns le prétendent, l'Etat sera bien obligé de reprendre la question en 1917.

* * *

Le concours pour l'entrée en stage dans les Ecoles primaires a eu lieu ces jours derniers. Il y a lieu de constater que l'affluence du côté féminin n'a pas diminué, tandis qu'elle se fait beaucoup moins sentir du côté masculin. En effet, 18 messieurs se sont présentés, et encore sur ce nombre, quelques candidats ont déclaré par avance qu'ils ne comptaient pas entrer actuellement dans l'enseignement primaire, mais que leur intention était de poursuivre leurs études à l'Université. En tout cas, ceux d'entre eux qui désirent faire immédiatement leur stage sont en nombre largement suffisant, et même il sera sans doute très difficile, sinon impossible, de les engager tous.

En revanche, du côté des demoiselles, le nombre des candidates a été de 62. Ici, il y a réellement encombrement, attendu que le recrutement du corps enseignant primaire féminin n'autorise d'admettre au stage qu'un nombre bien inférieur à ce chiffre. On voit donc que la carrière de l'enseignement exerce une attraction toujours plus grande sur les jeunes filles. On s'est efforcé de toute manière, de prévenir les intéressées que le nombre des postes est très limité et que toutes celles qui n'occupent pas les premiers rangs au cours de leurs études, ayant par ce fait peu de chance d'être admises au concours, devraient s'orienter vers une autre carrière. Mais, malgré ces avertissements et ces conseils, l'affluence est toujours très grande dans la Section pédagogique de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, qui représente l'Ecole normale genevoise. Il a fallu même, ces dernières années, dédoubler plusieurs classes de cette section. On doit reconnaître, d'ailleurs, que la plupart des élèves sont intelligentes et consciencieuses, et qu'elles ont de réelles aptitudes pédagogiques, mais, les cadres de l'enseignement primaire genevois ne leur offrent pas un débouché suffisant. Quelques-unes d'entre elles s'orientent du côté des écoles particulières qui sont relativement nombreuses à Genève, toutefois cette voie est aussi encombrée. Avant la guerre, bon nombre de ces jeunes filles trouvaient une issue à l'étranger où elles pouvaient, pendant quelques années au moins, remplir des fonctions de maîtresses de français dans des pensionnats ou de préceptrices dans des familles. Cette source d'occupations est malheureusement tarie dans une large mesure et cela ne contribue pas à améliorer la situation.

*** **Société pédagogique genevoise.** — *Séance du 13 décembre 1916.* La Société genevoise reprend l'étude de la question qu'elle avait proposée au Comité romand, pour le prochain Congrès, et qui avait dû être écartée :

« *Le rôle de l'éducateur et de l'école dans la question du choix d'une carrière.* »

M. Albert Dubois, instituteur, introduit la question. Il montre notamment que l'instituteur est très peu au courant des qualités psychiques qui sont exigées dans les diverses professions.

Cette question reste à l'étude de la Société, qui organisera une enquête sur les desiderata des patrons. Ces derniers se plaignent souvent de leurs apprentis.

Quels sont au juste les défauts ou les lacunes qu'ils leur reprochent, et par quel moyen l'école pourrait-elle y remédier?

Le cours de rythmique offert par notre nouveau collègue M. Jaques-Dalcroze aux membres de la Société pédagogique genevoise, se poursuit avec entrain et succès.

*** **Institut J.-J. Rousseau.**— La rédaction de l'*Educateur* veut bien nous demander une chronique régulière sur nos travaux. Nous la remercions chaudement de sa démarche : rien ne nous est plus agréable et plus utile que de multiplier nos points de contact avec le corps enseignant de la Suisse romande dans lequel nous comptons tant d'amis. Si ces petites chroniques suscitent dans l'esprit de ceux qui les liront des suggestions et des critiques, nous leur demandons de nous en faire part. Qu'ils veuillent bien aussi nous mettre à contribution, nous dire comment nous pourrions diriger nos travaux en accord avec leurs préoccupations de façon à leur être directement utiles.

L'ouverture des cours de l'Institut a été retardée de quelques jours cet automne pour attendre l'arrivée à Genève des soldats internés qui avaient demandé à suivre l'Université et les Hautes Ecoles. Nous avons eu en effet le plaisir de voir venir à nous une douzaine d'instituteurs français dont plusieurs dès lors sont régulièrement associés à nos travaux.

Notre *séance de rentrée* a eu lieu le 7 novembre. Le directeur a rendu compte de l'année écoulée (35 élèves réguliers, dont 14 Suisses). Il a signalé les innovations de l'année : les *cours du soir* en hiver et les *cours de vacances* du 15 au 31 juillet. 50 élèves, en majorité des instituteurs de toutes les parties de la Suisse, ont suivi avec un intérêt assidu les cours de linguistique comme ceux de psychologie et de pédagogie expérimentales. Ce fut un vrai succès, qui se traduisit d'un bout à l'autre du cours par un esprit charmant de cordialité.

A la même séance de rentrée, M. Claparède a caractérisé brièvement notre *Maison des Petits* et donné des exemples de la façon de penser et de raisonner de ces enfants de 3 à 8 ans. La Maison s'est agrandie pendant l'été; elle gardera désormais un an de plus ses petits dans une classe des « grands » de 8 à 9 ans.

Grâce à l'initiative de M. Duvillard, l'Institut a lancé cet automne une *classe d'entraînement* spécialement destinée aux enfants normaux qui suivent avec peine l'enseignement primaire ou secondaire. Il s'agit de découvrir ce qui cloche et d'essayer d'y remédier par des conseils et des exercices. La classe compte déjà une douzaine d'élèves et fait de bon travail.

En dehors des cours annoncés au programme, M. Faria de Vasconcellos, dont on connaît le beau livre, *Une Ecole nouvelle en Belgique*, nous a fait quatre causeries sur un sujet très actuel : *L'Ecole et l'orientation professionnelle*, en attirant notre attention sur la réforme que les écoles primaires belges avaient réalisée avant la guerre en consacrant une année entière, la dernière, à initier les enfants aux divers métiers manuels et à la connaissance des outils.

Nous avons organisé pour les instituteurs internés, grâce à l'obligeance de M. Vandenbussche, inspecteur primaire à Saint-Julien, une conférence hebdomadaire sur la législation et les méthodes d'enseignements des écoles primaires françaises qui permettra à ceux qui le voudront de se préparer aux examens de l'inspection primaire.

Le 20 et 21 octobre un public très nombreux se pressait dans nos salles pour assister à deux soirées d'étude et de discussion organisées en commun par l'office international de bibliographie de Bruxelles et par l'Institut J.-J. Rousseau, et consacrées à un sujet très nouveau : la *Psychologie bibliologique :* la science du livre dans ses rapports avec le lecteur. On y entendit successivement M. Paul Otlet, de Bruxelles, sur l'ensemble des problèmes que pose le livre; M. Ad. Ferrière sur Nicolas Roubakine et les études que ce vulgarisateur de génie a poursuivies en Russie sur les divers types de lecteurs et l'allure des livres qui conviennent à chacun ; M. Roubakine lui-même sur les principes qui l'ont guidé dans ses recherches; M. Ed. Claparède sur les questions psychologiques qui se posent à propos de la lecture ; M. Pierre Bovet sur les applications de ces diverses études aux livres pour enfants à l'école et hors de l'école. Ces séances doivent être prolongées par l'activité de groupes d'études.

L'Institut J.-J. Rousseau a été invité à faire à Paris une série de conférences du 5 au 20 janvier. MM. Claparède et Bovet parleront à la Sorbonne sous les auspices d'un comité universitaire franco-suisse. P. B.

## CHRONIQUE JURASSIENNE

**Synode des instituteurs du district de Courtelary.**— Il s'est réuni, le samedi 16 décembre, au chef-lieu et comptait 60 participants.

Des communications présentées concernant les allocations pour renchérissement de la vie, il résulte qu'à côté de communes qui se sont montrées libérales, il y en a d'autres qui refusent toute indemnité ou qui se contentent d'un subside dérisoire qui le fait ressembler à une aumône.

Le comité du synode passe du Haut au Bas-Vallon, avec Corgémont pour siège. Il se compose de MM. A. Grosjean, président; E. Sunier, secrétaire; G. Tschoumi, caissier ; D. Girod et Mlle P. Stämpfli, assesseurs.

L'assemblée a été vivement intéressée par la lecture d'un mémoire de M. B. Wuilleumier, instituteur à Renan, sur l'école de demain, discipline et éducation morale.

Le dîner traditionnel a été servi au buffet de la gare de Courtelary.

H. Gobat.

## CHRONIQUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE. — **Le mouvement corporatif.** — L'*Aide fraternelle* est un groupement constitué, dès 1914, par la réunion des diverses Amicales d'instituteurs et d'institutrices de la Seine, avec cet objectif unique : soulager les misères matérielles et les détresses morales causées par la guerre, et, notamment, créer — par le moyen d'une souscription permanente organisée entre ses membres — un fonds de réserve destiné à venir en aide, après la cessation des hostilités, aux veuves et aux orphelins des maîtres tués à l'ennemi.

Après avoir dépensé en secours de toute sorte plus de 180000 francs, elle a en caisse, à l'heure actuelle, 400000 francs environ. C'est un beau denier. Elle a fait mieux. Comme elle prêchait d'exemple, elle a cru pouvoir, sans indiscrétion solliciter du Conseil général de la Seine une contribution à l'œuvre très belle dont elle assure le fonctionnement. Dans sa séance du 6 décembre dernier, ce Conseil a adopté un projet de délibération aux termes duquel :

1° Les *instituteurs de la Seine* qui, « accomplissant en temps de guerre un service militaire, sont atteints, dans l'exécution de ce service, de blessures ou d'infirmités ouvrant droit à une pension militaire, recevront, s'ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions, une allocation départementale annuelle et viagère destinée à compléter, *jusqu'à concurrence de quinze cents francs*, la pension militaire ou civile la plus élevée à laquelle ils auront droit. »

2. La pension des *veuves des instituteurs décédés* dans l'accomplissement de leur service militaire sera complétée de même jusqu'à concurrence de *quinze cents francs*.

Le *même avantage* est accordé *aux orphelins* de ces instituteurs jusqu'à l'âge de dix-huit ans, si leur mère est décédée ou déclarée inhabile à recueillir la pension.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*Les femmes de la grande guerre*, 1914, 15-16, par Yvonne Pitrois. Genève, J.-H. Jeheber, éditeur, 245 pages, 4 illustrations, 2e édition, fr. 3,50.

Après avoir publié quatre opuscules sous les titres : *Les héroïnes*, — *Les infirmières héroïques*, — *Les martyres*, — *Les courageuses et les dévouées*, — Mme Y. Pitrois a réuni ceux-ci en un seul volume : *Les femmes de la grande guerre*.

L'auteur est une infirme et dans l'impossibilité de consacrer directement son activité au soulagement des souffrances causées par la guerre, elle a voulu rendre hommage à celles de son sexe qui, avec un complet oubli de leurs personnes et au mépris même de leurs vies ont si bien rempli leur devoir dans la tourmente que traverse actuellement l'Europe.

Merci à Mme Pitrois pour le témoignage apporté par son œuvre aux qualités féminines d'abnégation et de courage.

*Histoires de chiens*, par Lilian Gask. Traduit de l'anglais par Michel Epuy. Un volume illustré de 16 gravures hors texte, broché fr. 2, relié fr. 3. Librairie Payot et Cie, Lausanne.

« Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien », a dit un auteur gai... Ce mot n'est peut-être pas aussi paradoxal qu'il en a l'air. Le chien, plus que le cheval, semble bien être la plus noble conquête que l'homme ait faite, et souvent c'est le chien qui conquiert l'homme, provoque son affection, son admiration en lui donnant des leçons de vertu, de patience, d'adresse, d'abnégation, d'héroïsme. Il y a des mystères troublants dans ces consciences d'animaux muets... Que savent-ils ? Que comprennent-ils ? Que pensent-ils ? Car il est indéniable que certains d'entre eux pensent...

Des auteurs de grand talent se sont spécialisés dans l'étude de ces questions passionnantes. Certains ont fait de la théorie, d'autres ont préféré donner des exemples. C'est le cas de Miss Lilian Gask, dont la librairie Payot publie aujourd'hui seize histoires de chiens en un beau volume très joliment illustré.

---

## PARTIE PRATIQUE

### A nos abonnés et plus particulièrement aux lecteurs de la Partie pratique.

L'*Educateur* vient de subir une transformation profonde et la place réservée à la Partie pratique est dès maintenant réduite de moitié. Il importe donc d'éliminer de cette partie du journal la matière la moins souvent employée dans nos classes, afin de réserver les pages disponibles aux leçons et travaux scolaires les plus goûtés et les plus utiles.

Et pour que nous puissions agir en connaissance de cause dans le choix et la préparation des articles et des leçons qui paraîtront dans la prochaine année scolaire, nous prions nos collègues, institutrices et instituteurs, de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1° Désirez-vous trouver dans notre journal des leçons-types ou leçons modèles ?

2° Utilisez-vous avec fruit les matériaux donnés pour la préparation des leçons ?

3° Pensez-vous que l'*Educateur* devrait donner des cours complets et suivis sur certaines branches de nos programmes ? (Si oui, les indiquer.)

4° Quels sont les articles parus dans les dernières années qui vous ont été les plus utiles ?

5° Quels sont les articles que vous verriez disparaître sans regret ?

6° Notre journal doit-il continuer à donner les principaux sujets d'examens de tous les degrés de l'école primaire de nos cantons romands ou doit-il se borner à la publication de quelques épreuves seulement ? (Dans ce dernier cas, les indiquer.)

7° Quels vœux particuliers avez-vous à exprimer en ce qui concerne la Partie pratique de l'*Educateur ?*

Prière d'adresser les réponses [1], *jusqu'au 1er février prochain*, à M. Julien Magnin, rédacteur, Avenue d'Echallens, 30, à Lausanne.

---

### POUR LES PETITS

#### Le calendrier.

Dans la classe, le calendrier joue un rôle important et journalier. C'est aux enfants que le soin en est confié. On l'accroche bien en vue et à leur portée. On le choisit de préférence à éphémérides et d'assez grandes dimensions pour que les chiffres se voient de loin.

Chaque jour, un élève vient arracher la feuille qui représente la journée écou-

[1] L'*Educateur* donnera un résumé des réponses reçues, mais sans indiquer les noms de ses correspondants. Nous demandons à ces derniers de répondre en toute sincérité, sans craindre de froisser la susceptibilité de la rédaction ou des auteurs des articles et leçons qu'ils auraient à critiquer.

lée. La maîtresse ou les enfants, s'ils sont capables de le faire, lisent le nom du jour qui commence. Quelle place occupe-t-il dans la semaine? Quelle est la veille, le lendemain, l'avant-veille, le surlendemain de ce jour-là? On signale le commencement de chaque semaine. On lit le quantième du mois. Est-ce le commencement, le milieu ou la fin du mois? Le mois a encore combien de jours?

Chaque mois nouveau est présenté. Combien aura-t-il de jours? A quelle saison appartient-il? Quelle grande fête renfermera-t-il? Chaque mois écoulé est rapidement passé en revue. Quel temps a-t-il fait? quels changements a-t-on observés au jardin? dans la rue? Qu'est-ce qui a caractérisé ce mois-là? Chaque enfant annonce le jour de sa naissance. On parle à l'avance des grandes fêtes et on les explique.

La maîtresse traduit pour les enfants les indications astronomiques : heures du lever et du coucher du soleil, durée du jour; dates du premier et du dernier quartier de la lune, de la pleine lune. Les enfants disent le lendemain ce qu'ils ont pu constater des faits astronomiques annoncés par le calendrier.

### Le nouveau calendrier.

Le changement du calendrier, à la fin de l'année, doit se faire avec quelque solennité. On prie les enfants de dire tous les services que leur a rendus l'ancien calendrier. Il a été un utile et fidèle compagnon. Maintenant, tous ses feuillets sont partis, comme sont partis les jours et il faut lui dire adieu, comme on dit adieu à l'année 1916.

« Voici le calendrier nouveau; il porte le nom de l'année qui commence : 1917. Il est tout frais, tout pimpant. Il a une fameuse provision de feuillets : ce sont tous les jours de l'an nouveau. Ces jours-là nous attendent, ils viendront un à un. Quelle chance vous avez d'avoir là, devant vous, des jours neufs! Les jours anciens, on ne peut plus les changer, ceux qui ont été vilains resteront toujours vilains. Mais les jours neufs, vous les ferez à votre guise. Qui veut vivre des jours de travail et de sagesse? Jean, laisses-tu ta paresse dans la vieille année, et toi, Suzanne, ton mauvais caractère? Qu'y laisses-tu, toi, Marcel, et toi, Lucie, et vous tous? Je vois que nous accrochons au mur un heureux calendrier : il marquera de bons jours. » — D'après S. Masson.

### L'année et le calendrier.

Quelle est la date du dernier jour de l'année? Quand ce jour a-t-il commencé? Quand finira-t-il? Combien contient-il d'heures? Quel jour de la semaine est-il? Quel jour sera le lendemain? Quel jour était la veille? Nommez les autres jours de la semaine. Dans quel mois sommes-nous? Combien ce mois contient-il de jours?

Quels sont les mois de l'année? Dites leur nombre de jours. Combien y a-t-il eu de jours en 1916? Combien y en aura-t-il en 1917? Qu'est-ce qu'une année bissextile? Pourquoi y a-t-il de ces années?

Comment partage-t-on l'année? (En mois, jours, semaines, trimestres, semestres, saisons.) Qu'est-ce qu'un siècle? Dans quel siècle sommes-nous? Expliquez les indications du calendrier.

## LANGUE MATERNELLE (Suite.)

(*Vocabulaire Pasche*, Chap. XI)

### Dix bons serviteurs.

I. Lecture-dictée : Je ne vous cacherai pas que Madeleine, la mignonne sœurette de notre ami Pierre, renverse quelquefois sa soupe ou son lait sur la table ou sur le plancher. Il faut lui pardonner. Madeleine n'a pas trois ans, et ses menottes, si jolies et si gracieuses, sont encore bien maladroites.

Madeleine ne sera pas toujours un bébé. Madeleine grandira et ses doigts, devenus plus habiles par l'exercice, pourront faire de jolies choses. A l'école, elle apprendra à se servir du crayon, de la plume et de l'aiguille. Plus tard, pour faire plaisir à sa bonne mère, elle balayera sa chambre, elle lavera la vaisselle, elle préparera les repas, elle raccommodera le linge.

Allons ! courage, petite Madeleine, tu deviendras une charmante jeune fille dont les dix doigts seront toujours occupés.

II. Les mots : La soeur, la sœurette, une main, une menotte, un bébé, le doigt, l'exercice, le crayon, l'aiguille, la vaisselle, le repas ; — mignon, mignonne, gracieux, maladroit, habile, occupé ; — pardonner (le pardon), apprendre, balayer (le balai), raccommoder.

*La main :* manier, manuel, manœuvre, manuscrit, manucure, menotte.

*Le doigt :* doigter, le doigté, doigtier.

*Le poing:* poignée, poigne, poignassier, empoigner, poignet, poignarder.

*Les doigts :* le pouce, l'index, le majeur (médius), l'annulaire (l'anneau); l'auriculaire (oreille).

III. Les idées : Comment s'appelle la petite sœur de Pierre ? Que lui arrive-t-il, parfois ? Pourquoi renverse-t-elle sa soupe sur la table ? Pourquoi faut-il lui pardonner ? Qu'est-ce qu'une menotte ? Qu'est-ce qu'un bébé ? Les mains de Madeleine seront-elles toujours maladroites ? Qu'apprendra-t-elle à l'école ? Que fera-t-elle plus tard, à la maison ?

Quelles sont les différentes parties de la main ? Combien la main a-t-elle de doigts ? Connaissez-vous les noms des cinq doigts de la main ? Les doigts ont-ils tous la même longueur ?

Pourrait-on se passer des mains ? Nommez les actions qu'on peut faire avec les mains ? A quoi servent les ongles ? Qu'est-ce qu'une main calleuse ? Qu'est-ce qu'un bimane ? un quadrumane ? Qu'est-ce qu'un manchot ?

Expressions a expliquer (Ex. d'éloc. et de réf.) : *En venir aux mains :* commencer le combat. *Ne pas y aller de main morte:* frapper avec rudesse. *Tendre la main :* demander l'aumône ; se réconcilier. *Faire main-basse:* tuer, piller, tout prendre. *Battre des mains :* applaudir. *Tenir la main :* veiller. *Avoir la haute main :* commander. *En un tour de main :* en un moment. *Avoir une belle main :* une belle écriture. *Mettre la dernière main :* terminer. *Avoir la main heureuse :* réussir. *Mettre la main à la pâte :* travailler soi-même. *Etre en bonnes mains :* être confié à une personne capable. *Donner à pleines mains :* libéralement. *Avoir le cœur sur la main :* être franc. *Coup de main:* entreprise hardie. *Chose faite de main de maître:* avec habileté. *Une main de papier:* cahier de vingt-cinq feuilles.

*Montrer quelqu'un au doigt :* s'en moquer. *Mettre le doigt dessus :* deviner. *Toucher du doigt :* voir clairement. *S'en mordre les doigts :* s'en repentir. *Donner sur les doigts :* réprimander. *Savoir sur le bout du doigt :* parfaitement. *Se mettre le doigt dans l'œil :* se tromper, s'abuser.

IV. Idée morale : Que le travail occupe toujours tes dix doigts.

V. Grammaire, orthographe, vocabulaire et style.

**Le verbe et son sujet** (revision).

Au tableau noir :

Madeleine **balaye** sa chambre.
Le cheval **traîne** la voiture.
Le ruisseau **arrose** la prairie.

Le **verbe** est un mot qui indique **ce que font** les personnes, les animaux ou les choses.

Le verbe exprime une **action**.

Madeleine **est** laborieuse.
Le cheval **est** utile.
Le ruisseau **est** profond.
Le singe **a** quatre mains.

Le verbe est aussi un mot qui sert à dire **ce que sont** ou ce que **possèdent** les êtres ou les choses.

Le verbe peut aussi exprimer une **manière** d'**être** ou l'idée de **possession**. On peut dire :

| | |
|---|---|
| **Je** balaye, | **Nous** balayons, |
| **Tu** balayes, | **Vous** balayez, |
| **Il**, **elle** balaye. | **Ils**, **elles** balayent. |

On reconnaît qu'un mot est un verbe quand on peut mettre devant le mot : **je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles.**

Qui est-ce qui balaye ? **Madeleine.**
Qui est-ce qui traîne la voiture ? **Le cheval.**
Qu'est-ce qui arrose la prairie ? **Le ruisseau.**

Qui est laborieuse ? **Madeleine.**
Qui est utile ? **Le cheval.**
Qu'est-ce qui est profond ? **Le ruisseau.**
Qui est-ce qui a quatre mains ? **Le singe.**

Le **sujet** du verbe, c'est la personne, l'animal ou la chose :

qui fait quelque chose,
qui est quelque chose,
qui a quelque chose.

Le verbe a un sujet.

On trouve le sujet d'un verbe en faisant, devant ce verbe, la question :

**Qui est-ce qui** ou **qui ?** pour les personnes ou les animaux.
**Qu'est-ce qui ?** pour les choses.

**Madeleine** balaye sa chambre, **elle** est laborieuse.

Le sujet peut-être un **nom** ou un **pronom**.

Devoirs : 1. Soulignez, dans la lecture-dictée, les mots qui sont des verbes.

2. *Trouvez le verbe :*

**Que fait le paysan :** avec une charrue ? une herse ? une faux ? un râteau ? une bêche ? un sécateur ? une fourche ? du fumier ? des graines ? un arrosoir ?

**Que fait l'artisan :** avec un rabot ? un marteau ? une scie ? une hache ? un ciseau ? des tenailles ? un rasoir ? un couteau ? des filets ? une règle ?

**Que fait la ménagère :** avec un balai ? une brosse ? un torchon ? une aiguille ? du bois ? de l'eau chaude ? un linge ? un soufflet ? de la laine ?

**Que fait l'écolier :** avec un crayon ? une plume ? une gomme ? un buvard ? un canif ? un livre ? un sac ? une éponge ? une ardoise ?

(*A suivre*). A. Regamey.

---

DICTÉE. — *Degré supérieur.*

**Bonne année.**

Gentille année, tu es fraîche comme une rose de printemps ; tu viens asseoir, toi aussi, ton avril parmi nos automnes orageux et nos hivers maussades. Tu nous apportes la boîte de Pandore. Ouvre-la. Il n'y reste que l'espérance et nous sommes sûrs, cette fois, que tous les maux en sont bien sortis, et qu'il n'y a aucun risque à l'ouvrir. Tu as bonne tournure, comme tout ce qui n'existe pas encore et comme tout ce qui promet d'être.

Allons ! bonne chance ! Année, je te souhaite bonne année. Tâche que, quand tu finiras, on dise pour une fois : « Bonne année ! » autrement qu'à l'optatif. Car, d'espérances en exceptions, on finirait par ne plus dire : « Bonne année ! » d'aucune manière, et ce serait fâcheux de perdre une habitude innocente.

Emile Faguet.

Notes : *Pandore*, nom de la première femme, selon la mythologie grecque. Minerve, déesse de la sagesse, l'anima et la doua de toutes les grâces et de tous les talents ; Jupiter lui fit cadeau d'une boîte où tous les maux étaient renfermés et l'envoya sur la terre au premier homme qui la prit pour épouse. Le mari ouvrit la fatale boîte et donna ainsi l'essor à tous les maux ; il ne resta au fond que l'espérance. Pandore est l'Eve des Grecs. *Boîte de Pandore* se dit figurément de ce qui, sous apparence de charme ou de beauté, est peut-être la source de beaucoup de calamités. A *l'optatif*, du latin optare, souhaiter. Mode des verbes grecs, qui exprime le souhait. L.-A. Rochat.

---

*Degré supérieur et cours complémentaires.*

AGRICULTURE.

**Les amis du cultivateur.**

Matériel : Collections d'animaux nuisibles. — Les ennemis de ces animaux (mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens, insectes) ou gravures et tableaux les représentant. — Spécimens de plantes, de fruits, de racines, de graines attaqués par les animaux nuisibles.

Plan : Le cultivateur ne peut avec ses seules ressources préserver ses récoltes. — Il a de précieux auxiliaires qu'il doit aimer et protéger. — Quels sont ces auxiliaires.

Leçon : Si l'agriculteur en était réduit à ses ressources personnelles pour protéger ses récoltes contre les ravages de ses ennemis, il serait impuissant. Les insectes particulièrement se développent avec trop de rapidité; ils sont si petits, si agiles, qu'ils peuvent se dérober très facilement aux plus minutieuses recherches. Heureusement le cultivateur a de nombreux amis non moins agiles que ses ennemis et qui font à ces derniers une chasse sans pitié.

Le renard, le chat, le hérisson, la taupe, la musaraigne, la chauve-souris détruisent une quantité énorme de petits rongeurs, de larves et d'insectes. Les oiseaux de nuit, chouette, hibou, effraie, font aussi la chasse aux rongeurs. Presque tous les oiseaux diurnes, tout particulièrement les petits oiseaux de notre pays (les nommer), sont avides d'insectes et peuvent être regardés comme les auxiliaires les plus utiles du cultivateur qui doit protéger leurs nids et prendre leur défense contre leurs ennemis.

Parmi les reptiles, la couleuvre, l'orvet, le lézard sont friands d'insectes, comme les batraciens, grenouille, crapaud, salamandre. L'immense famille des insectes contient aussi beaucoup de nos amis; le carabe et le lampyre détruisent les hannetons, les chenilles et les limaces; la coccinelle s'attaque aux pucerons. La libellule, le fourmilion, la mante religieuse, l'araignée sont des chasseurs émérites de fourmis, de mouches et de moustiques. Enfin, l'ichneumon pond ses œufs dans le corps des chenilles à l'aide d'une longue tarière et ses larves dévorent l'animal qui les abrite.

Devoirs : Développez cette pensée de Michelet : « Sans l'oiseau, la terre serait la proie des insectes. » — Ecrivez à un ami qui croit que les oiseaux nocturnes portent malheur et réfutez ses opinions. — Dites ce que l'on fait — ou ce que l'on devrait faire — dans votre village pour protéger les oiseaux. — Rédigez les statuts d'une société protectrice des oiseaux et animaux utiles à l'agriculture.

Travail manuel : Fabrication et pose de nichoirs artificiels.

---

## RÉDACTION

### Une scène de labour.

C'est une tiède journée d'automne. Un soleil agréable inonde la campagne qui s'est parée de ses ravissantes couleurs automnales. Une bonne brise fait frissonner les feuilles des arbres, et promène quelques feuilles déjà mortes. Il fait un joli temps pour les labours de fin de saison. Là-haut, sur la colline, près de la forêt, deux gros bœufs tirent une charrue. Ils y vont mollement et le garçon de labour les stimule du geste et de la voix. On entend les hue! hue! que la forêt répète. Le fouet claque un peu, et le sillon, lentement, mais toujours, se creuse. La terre retournée fume. Les bœufs poursuivent leur travail sans faiblesse, et la bande labourée s'élargit. Le garçon siffle derrière l'attelage. Quelques corbeaux sont venus de la forêt et retournent avec leur gros bec les mottes de terre pour chercher quelques larves. D'autres oiseaux suivent aussi la charrue à la recherche de leur pitance. Vers le soir, l'homme a fini son travail. Il rentre, suivant l'attelage fatigué. La charrue dormira au champ. A. Porchet.

## CIVISME

### Le droit et le devoir.

Jean a pris la règle de Louis pour tracer les marges de sa page d'écriture. Louis, qui en avait besoin, s'est fâché et j'ai dû mettre la paix entre vos deux camarades. Lequel avait tort? — Jean. — Pourquoi? — Parce qu'il n'avait pas le droit de prendre la règle de Louis. — *Le droit?* Voilà justement le sujet de notre leçon d'aujourd'hui. Qui avait le droit de se servir de cette règle? — Louis. — Pourquoi? — Parce que Louis est le maître de sa règle. — Jean ne pouvait-il donc pas s'en servir aussi? — Il pouvait s'en servir, mais il devait la demander. — Très bien, voilà toute notre leçon déjà comprise. — Jean avait le devoir de ne pas toucher à la règle de Louis, et Louis avait le droit de garder sa règle. Supposez que ce soit le contraire qui arrive pour un crayon, un cahier, etc. Si Louis prend à son tour le crayon de Jean sans le lui demander, il manque à son devoir et Jean est atteint dans son droit. Jean et Louis ont donc tous deux des droits. — Mais tous deux ont aussi des devoirs. — Chaque droit a pour corollaire un devoir. Nous avons *le droit de vivre ;* notre prochain a *le devoir de respecter notre vie.* Vous avez le droit de posséder certaines choses que vous avez achetées ou qu'on vous a données. Plus tard, vous aurez le droit de posséder ce que vous aurez gagné. Souffrirez-vous qu'on vienne vous le prendre? Evidemment non. — Eh bien, rappelez-vous que tout droit appelle un devoir et que tout devoir de justice repose sur un droit. C'est parce que vous avez le droit de vivre, de vivre honoré, de vivre en travaillant que les autres hommes ont le devoir de respecter votre réputation, votre liberté; mais vous avez de même le devoir de respecter la vie, la réputation, la liberté des autres hommes, qui ont, comme vous, le droit de vivre, de vivre en travaillant, de vivre honorés. Cette réciprocité des devoirs et des droits, s'appelle *la justice.*

Rédaction : Développez cette pensée : « Nos droits finissent où commencent les droits d'autrui. »

*Indications.* — Nous avons tous des droits et des devoirs. Enumérez quelques-uns des principaux droits de l'homme libre. Chacun de ces droits est limité. Le prochain a des droits égaux aux nôtres. Si nous voulons que l'on respecte notre droit, nous devons respecter celui des autres : notre droit finit donc où le droit d'autrui commence. Considérons toujours le droit d'autrui autant que le nôtre. Remarquons même qu'il est bien difficile, quand on se tient trop à cheval sur ses droits, de vivre en bonne intelligence avec ses semblables et de contribuer à leur bonheur ; mieux vaut céder un peu sur son droit que de manquer, si légèrement que ce soit, à son devoir.

---

## COMPTABILITÉ (*Suite.*)

### 11. Budget d'un ouvrier.

A la fin de l'année 1916, l'ouvrier Maurice établit son budget pour 1917.

Il compte faire 82 journées à fr. 6; 63 journées à fr. 5,50; 46 journées à fr. 5 et 29 à fr. 4,50. Il espère pouvoir scier et fendre 18 stères de bois à fr. 5,25 le stère, miner une vigne longue de 78 m. et large de 35 m. à fr. 15 l'are et faucher un pré de 256 m. de long et 75 m. de large à raison de fr. 25 l'ha. Il recevra en outre fr. 35 pour laver le samedi soir les fontaines du village et porte en compte

l'intérêt au 4 $^1/_4$ %, d'une somme de fr. 480, qu'il a placée à la Caisse d'égargne.

Il compte les dépenses de son ménage à fr. 65 par mois; le loyer au 35 % de cette somme, le bois au 5 %, les vêtements au 30 %, les frais de médecin et de pharmacie au 2 $^1/_2$ %, les impôts au 1 $^3/_4$ %, les dépenses diverses et l'imprévu au 22 $^1/_2$ %.

Etablissez son budget et dites s'il boucle par un *boni* ou un *déficit*.

| **Budget d'un ouvrier** | *Recettes.* | *Dépenses.* |
|---|---|---|
| Journées 82 à fr. 6 | 492.— | |
| » 63 à fr. 5,50 | 346.50 | |
| » 46 à fr. 5 | 230.— | |
| » 29 à fr. 4,50 | 130 50 | |
| Scier et fendre 18 stères de bois à fr. 5,25 | 94 50 | |
| Minage 78 m. × 35 m. = 2730 m² à fr. 15 l'are | 409 50 | |
| Faucher 256 m. × 75 m. = 19200 m² ou 1,92 ha. à fr. 25 | 48.— | |
| Lavage des fontaines | 35.— | |
| Intérêt de fr. 480 au 4 $^1/_4$ % | 20.40 | |
| Dépenses du ménage, fr. 65 par mois | | 780.— |
| Loyer, 35 % de fr. 780 | | 273,— |
| Bois, 5 % de fr. 780 | | 39.— |
| Vêtements, 30 % de fr. 780 | | 234.— |
| Médecin, pharmacie, 2 $^1/_2$ % de fr. 780 | | 19 50 |
| Impôts, 1 $^3/_4$ % de fr. 780 | | 13.65 |
| Divers et imprévus, 22 $^1/_2$ % de fr. 780 | | 175.50 |
| Pour *Balance*, boni présumé | | 271.75 |
| F. Meyer. Sommes égales fr. | 1806.40 | 1806.40 |

## ARITHMÉTIQUE

### Problème du lévrier.

Un lévrier poursuit un lièvre qui a 50 sauts d'avance sur lui. Le lévrier fait 5 sauts pendant que le lièvre en fait 6 ; mais 9 sauts du lièvre n'en valent que 7 du lévrier ; combien le lièvre fera-t-il de sauts avant d'être atteint par le lévrier?

Solution arithmétique. — Le lévrier doit regagner les 50 sauts d'avance du lièvre. Or, pendant que le lièvre fait un saut, le lévrier ne fait que les 5/6 d'un de ses propres sauts. Mais ces 5/6 de saut du lévrier valent 9/7 de 5/6, ou 45/42 ou 15/14 d'un saut du lièvre. Donc, le lévrier gagne 1/14 de saut du lièvre. Il regagnera 50 sauts du lièvre lorsque celui-ci aura fait autant de sauts que 1/14 est contenu de fois dans 50, ou 50 : 1/14 = 50 s. × 14 = **700** sauts.

Solution algébrique. — Soit $x$, le nombre inconnu des sauts du lièvre. Dans le même temps, le lévrier en fera 5/6 $x$. Mais comme un saut du lévrier vaut les 9/7 d'un saut du lièvre, tous les sauts du lévrier vaudront 9/7 × 5/6 $x$ sauts du lièvre. Or, le lièvre a fait 50 + $x$ sauts ; donc, on a l'équation : 9/7 × 5/6 $x$ = 50 + $x$; elle devient : 45 $x$/42 = 50 + $x$; ou bien : 45 $x$ = 2 100 + 42 $x$; d'où : 3 $x$ = 2 100 et $x$ = 700.

Lausanne, Imprimeries Réunies S. A. — J. Cordey, éditeur.

**ETRENNES DE L'« ÉDUCATEUR ».**

Ensuite d'arrangement avec l'éditeur du *Dictionnaire géographique de la Suisse*, nous sommes à même d'offrir également à nos abonnés :

*a)* **Atlas géographique, économique, historique de la Suisse,** contenant 48 cartes de la Suisse. *Relié*. Valeur fr. 8 —. Fr. *6* —

*b)* **Atlas cantonal, politique et économique de la Suisse,** par Maurice Borel, textes de H. Jaccard. 76 cartes. Chaque canton est représenté par une carte physique et politique, agricole et industrielle, avec textes explicatifs. *Relié*. Valeur fr. 20. Fr. *14* —

S'adresser à la *Gérance de l'Educateur*.

**PHOTOGRAPHIE** LAUSANNE 14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH^LES MESSAZ** TÉLÉPHONE 623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

**Maison de confiance fondée en 1890.**

**Médaille d'argent Exposition nationale 1914.**

**ASSURANCE VIEILLESSE**

**subventionnée et garantie par l'Etat.**

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

# FRANCILLON & Cie

**RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT**

LAUSANNE

**Fers, fontes, aciers, métaux**

OUTILLAGE COMPLET

**FERRONNERIE & QUINCAILLERIE**

Brosserie, nattes et cordages.

**Coutellerie fine et ordinaire.**

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

**Remise 5 % aux membres de S. P. R.**

## MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON **MODÈLE**

## COSTUMES

sur mesure et confectionnés

coupe élégante et soignée

## VÊTEMENTS

pour cérémonies

**MANTEAUX**

de Pluie

**SOUS-VÊTEMENTS**

**CHEMISERIE**

**10 %** au comptant aux instituteurs de la S.V.P.

# ETRENNES

# Les machines à coudre

# SINGER

*nouveau modèle, constituent un*

# CADEAU

**à la fois utile et agréable**

**Expositions universelles**

| | | | |
|---|---|---|---|
| *PARIS* | *St-LOUIS* | *MILAN* | *BRUXELLES* |
| *1878-1889-1900* | *E.U.A. 1904* | *1906* | *1910* |
| | *TURIN* | *PANAMA* | |
| | *1911* | *1915* | |

**les plus hautes récompenses déjà obtenues.**

**Derniers perfectionnements.**

**Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.**

## COMPAGNIE SINGER

**Casino-Théâtre** LAUSANNE **Casino-Théâtre**

*Direction pour la Suisse :*

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

**Seules maisons pour la Suisse romande :**

**Bienne,** rue Centrale, 22.
**Ch.-d.-Fonds,** Place Neuve.
**Delémont,** r. de la Préfecture, 9.
**Fribourg,** rue de Lausanne, 64.
**Lausanne,** Casino-Théâtre.
**Martigny,** maison Orsat frères.
**Montreux,** Grand'rue, 73
**Neuchâtel,** rue du Seyon.
**Nyon,** rue Neuve, 2.
**Vevey,** rue du Lac, 11
**Yverdon,** vis-à-vis du Pont-Gleyre.

# Edition Fœtisch Frères (S. A.)

**Lausanne ∾ Vevey ∾ Neuchâtel**

o o PARIS, 28, rue de Bondy o o

COMÉDIES — **NOS NOUVEAUTÉS** — MONOLOGUES

— SAISON 1915-1916 —

| | | |
|---|---|---|
| M. de Bosguérard | * **Le retour de l'enfant prodigue**, comédie, 1 acte, 8 j. f. | 1.— |
| — | * **L'aveugle ou le devin du village**, pièce dramatique en 1 acte, 12 j. f. | 1.— |
| J. Germain | * **A la fleur de l'âge**, saynète en 1 acte, 2 f. | 1.— |
| Robert Télin | * **Pour l'enfant**, scène dramatique en vers, 3 h. 2 f. | 1.— |
| M. Ehinguer. | * **Notre jour**, saynète en 1 acte, 3 f. | 1.— |
| R. Priolet. | * **L'Anglais tel qu'on le roule**, fantaisie alpestre en 1 acte, 6 h. 1 f. | 1.— |
| — | **L'eunuque amoureux**, vaudeville en 1 acte, 2 h. 1 f. | 1.— |
| — | **Un prêté pour un rendu**, vaudeville en 1 acte, 3 h. 2 f. | 1.— |
| — | **C'est pour mon neveu**, vaudeville en 2 actes, 5 h. 5 f. | 1.50 |
| R. Priolet et P. Decautrelle. | **Le marquis de Cyrano**, comédie-vaudeville, 1 acte, 3 h. 1 f. | 1.50 |

## Monologues pour Demoiselles.

| | | |
|---|---|---|
| J. Germain. | * **La dernière lettre**, monologue dramatique, à lire | 0.50 |
| — | * **Mon contrat de mariage**, | |
| — | * **Je n'emmènerai plus papa au cinéma** (pr petite fille) | 0.50 |

## Monologues pour Messieurs.

| | | |
|---|---|---|
| J. Germain. | * **J'ai horreur du mariage**, monologue gai | 0.50 |
| — | * **L'agent arrange et dérange**, monologue gai | 0.50 |
| Ed. Martin. | * **Comme papa**, monologue pour garçon | 0.50 |
| — | * **Futur présent**, monologue pour mariage | 0.50 |
| — | * **Prince des blagueurs** | 0.50 |
| — | * **Les débuts de Cassoulade** (accent toulousain). | 0.50 |

**LES MONOLOGUES NE SONT PAS ENVOYÉS EN EXAMEN**

*Les expéditions sont faites par retour du courrier.*

Les pièces précédées d'un astérisque * peuvent être entendues par les oreilles les plus susceptibles.


Imprimeries Réunies S. A., Lausanne. — J. Cordey, gérant.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LIIIme ANNÉE. — No 3. LAUSANNE — 20 janvier 1917

# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

**Compte de chèques postaux No II, 125.**

**COMITÉ DE RÉDACTION :**

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger. 7 fr. 50.**

**PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.**

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE**

# Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

# Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

**Genève**

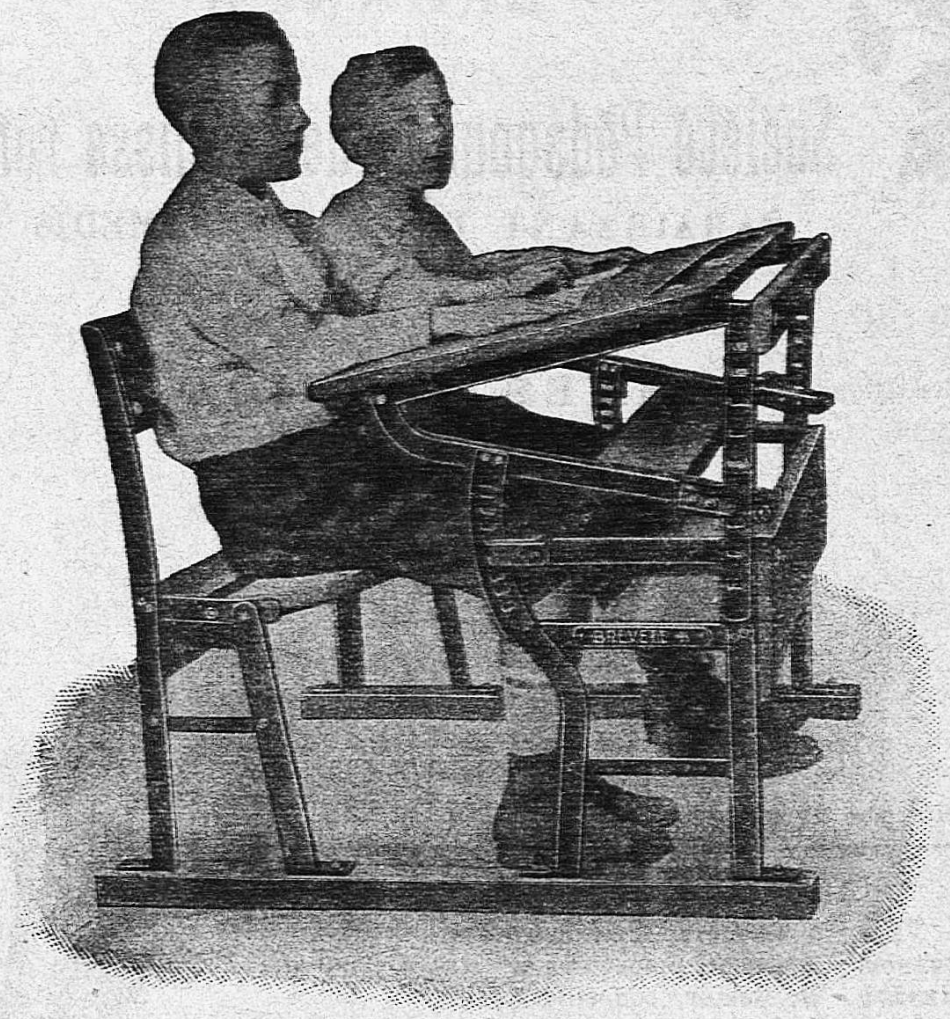

**Médaille d'or, Paris 1889**

**Médaille d'or, Genève 1896**

**Médaille d'or, Paris 1900**

# AVIS DE LA GÉRANCE

**Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux II, 125, en utilisant le formulaire encarté dans ce N°, le montant de leur abonnement pour 1917. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté.**

**Nos abonnés du Jura-bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, n'auront à verser que fr. 4 55, la S. P. J. payant directement fr. 0.50 pour chacun de ses membres.**

**Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer en janvier, le montant de leur abonnement pr 1917.**

**Le Gérant : J. CORDEY.**


## Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

## à ZURICH

**Service principal.**

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risque de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

**La Sociéte accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schæchtelin,** Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz,** Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne.**

## FRANCILLON & Cie

**RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT**

LAUSANNE

**Fers, fontes, aciers, métaux**

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

## Librairie PAYOT & Cie, Lausanne.

**Carl SPITTELER**

# Le Lieutenant Conrad

**(Le sombre dimanche de Herrlisdorf)**

Traduction de N. VALENTIN.

Un volume in-16 . . . . . Fr. **3.50.**

La renommée de ce livre n'a fait que grandir depuis le jour si peu lointain où il révéla aux lecteurs de langue française le talent savoureux et puissant du maître écrivain qu'est Carl Spitteler.

On continue à parler un peu partout de cette œuvre pleine de couleur et de relief qui rappelle par sa belle vigueur naturelle la robuste peinture de Hodler. L'action ramassée sur elle-même — elle tient tout entière dans l'espace d'un seul jour — a pour unique pivot un personnage essentiel, le lieutenant Conrad, «fils de pintier», d'une race énergique et têtue qui va droit son chemin. Les personnages secondaires, admirablement proportionnés à l'ensemble, sont peints également de main de maître. Ce roman original, dont la version française rend si fidèlement le vrai caractère, est profondément suisse. Les lecteurs welches éprouveront un plaisir infini à le lire.

«... La griffe d'un maître, a dit Virgile Rossel, s'est posée sur cette œuvre. Et d'un écrivain tel que Carl Spitteler, rien ne peut être indifférent. Et puis, même à travers la traduction, sa prose a l'accent et l'allure d'un style royal. C'est la langue directe et hautaine du Suisse sans peur et sans reproche, qui a si noblement réveillé la conscience de son pays.»